



Premier concile œcuménique du Vatican

Le **premier concile œcuménique du Vatican**, ou simplement appelé **Vatican I**, est le XX^e concile œcuménique de l'Église catholique¹. Il se tient du 8 décembre 1869 au 20 octobre 1870. Convoqué par Pie IX, il définit notamment l'infaillibilité pontificale. Il est interrompu quand les troupes italiennes envahissent Rome. Suspendu *sine die*, il n'est jamais repris.

Contexte

Contexte historique



Le pape Pie IX.

Ce concile s'inscrit dans un contexte géopolitique très troublé, marqué sur le plan italien par le Risorgimento - l'unification italienne et la fin des États pontificaux - et leur corollaire que l'on appellera la *question romaine*, et sur le plan international par la guerre franco-prussienne de 1870.

Le concile, dont l'œcuménicité n'est pas reconnue par les Églises orientales, s'ouvre alors que, depuis 1861, le pape a perdu son pouvoir temporel sur les États pontificaux, à l'exception de la ville de Rome, et que Rome est elle-même sous la protection des troupes françaises de Napoléon III.

Contexte ecclésiastique



Ecclésiastiques de plusieurs pays réunis à Rome à l'occasion du concile.

Pie IX évoque en privé, pour la première fois, la tenue d'un nouveau concile œcuménique le 6 décembre 1864, lors d'une session de la Sacrée congrégation des rites. Le précédent concile, celui de Trente, s'était clos trois siècles auparavant. Au cours de l'année 1865, le pape mène des consultations auprès de l'épiscopat de rite latin sur des questions de discipline.

Le 29 juin 1867, à l'occasion de la fête des saints Pierre et Paul, il annonce son intention de convoquer un concile. Il remet aux évêques présents un questionnaire sur l'état de l'Église.

Le 28 juin 1868, la bulle d'indiction *Æterni Patris* convoque les évêques catholiques pour un concile devant se tenir à Rome dès le 8 décembre 1869. La bulle trace le programme de la future assemblée : défense

Concile Vatican I



Le concile dans la basilique Saint-Pierre de Rome.

Informations générales

Numero	XX ^e concile œcuménique de l'Église
Convoqué par	la bulle <i>Æterni Patris</i> du pape Pie IX du 28 juin 1868.
Sujets	Raison et Foi, Papauté et <u>Infaillibilité pontificale</u>
Début	8 décembre 1869
Fin	20 octobre 1870 (interruption <i>sine die</i> par l'armée italienne envahissant Rome)
Lieu	<u>Basilique Saint-Pierre</u> (États pontificaux)
Accepté par	le pape Pie IX de l'Église catholique
Refusé par	Église vieille-catholique

Organisation et participation

Présidé par	le pape Pie IX
Pères conciliaires	744
Nombre de sessions	quatre

Documents et déclarations

Constitutions *Dei Filius* et *Pastor Æternus*

Liste des conciles

← <u>Trente</u> (1545-1563)	Concile Vatican I	<u>Vatican II</u> (1962-1965) →
--	-------------------	--

(en) Notice sur *www.catholic-hierarchy.org* (<http://www.catholic-hierarchy.org/event/ecv1.htm>)

de la foi contre les erreurs du temps, précédemment condamnées par le *Syllabus* ; mise à jour des canons du concile de Trente. Une invitation est envoyée à l'ensemble de l'épiscopat catholique et même à des dignitaires orthodoxes.

Le concile est ouvert le 8 décembre 1869. Sur les mille évêques invités, les trois quarts sont présents. Tout de suite une majorité infaillibiliste et une minorité s'opposent, comportant toutes deux d'importants prélats. La majorité comprend notamment le cardinal Bilio, et divers évêques dont Victor-Auguste Dechamps (de Malines), Henry Edward Manning (de Westminster), Louis-Edouard Pie (de Poitiers) et la plupart des évêques italiens, très nombreux (35 % des participants).

La minorité comprend notamment les cardinaux Rauscher (Vienne), Mathieu (Besançon), Schwarzenberg (Prague) et divers évêques dont Simor (primat de Hongrie), Ketteler (Mayence), Dupanloup (Orléans), Darboy (Paris), Place (Marseille) et beaucoup d'autres évêques allemands et français². Les Églises orientales catholiques sont réticentes. L'ensemble des évêques melkites, conduit par leur patriarche Grégoire II Joseph, et plusieurs évêques orientaux chaldéens (dont Joseph VI Audo) font également partie de la minorité.



Le premier concile œcuménique du Vatican, convoqué par Pie IX.

Suspension des travaux

Après plusieurs sessions, des travaux difficiles et des débats complexes, seules deux constitutions dogmatiques ont finalement pu être votées et ratifiées quand, le 20 septembre 1870, les troupes italiennes pénètrent dans Rome.

Le 9 octobre, ce qui reste des États pontificaux est intégré au nouveau Royaume d'Italie par plébiscite (référendum). Le concile est matériellement empêché de poursuivre ses travaux. Aussi, le 20 octobre, Pie IX le suspend-il *sine die*.

Les deux constitutions dogmatiques

La première constitution dogmatique du Concile Vatican I, *Dei Filius*, sur les rapports entre foi et raison (dont le texte fut préparé par le théologien Jean-Baptiste Franzelin), est votée à l'unanimité par les Pères conciliaires et ratifiée aussitôt par le pape le 24 avril 1870.

La deuxième constitution dogmatique, *Pastor Aeternus*, qui devait être un traité complet sur l'Église du Christ, reste inachevée. Seule la dernière partie sur le rôle de la papauté dans l'Église et son dernier chapitre sur l'infaillibilité pontificale sont votés et promulgués, en juillet 1870, par le pape Pie IX. L'absence d'un texte complet a donné une place et importance disproportionnée à la question de l'infaillibilité pontificale.

L'infaillibilité pontificale

Une partie de la presse romaine et parisienne, inspirée par l'ultramontanisme, avait développé l'idée que le but principal du concile serait de définir le dogme de l'infaillibilité pontificale.

Le même Pie IX avait publié en 1864 le *Syllabus*, texte dans lequel il condamnait, parmi d'autres idées modernes, la « liberté de conscience ». Pie IX revendiquait aussi dans le *Syllabus* la suprématie du fait religieux sur l'ordre temporel.

Dix ans auparavant, le 8 décembre 1854, Pie IX avait défini *ex cathedra* le dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, après avoir consulté l'ensemble de l'épiscopat catholique mais sans en référer à un concile comme il est de coutume lorsqu'il s'agit de questions touchant la foi catholique.

En janvier 1870, une pétition lancée par quelques évêques demande qu'on mette à l'ordre du jour du concile la question de l'infaillibilité pontificale : elle recueille la signature de plus de 400 des quelque 700 évêques présents. Peu après, 136 évêques signent une pétition en sens contraire³. Les évêques et les cardinaux de la minorité étaient soutenus par plusieurs personnalités connues en Europe, comme l'évêque d'Orléans, Félix Dupanloup, l'historien allemand Ignaz von Döllinger, l'évêque de Mayence, Wilhelm Emmanuel von Ketteler. Entre les deux partis les débats furent tumultueux. On évoqua en particulier quelques cas supposés d'erreurs doctrinales commises par des papes : Honorius I^{er}, condamné par le troisième concile de Constantinople (680-

681), Libère, Vigile, Jean XXII. Les débats historiques font alors appel à d'autres travaux érudits, tels ceux de du théologien Alphonse de Liguori, ou ceux, plus contemporains, de Rohrbacher (1789-1856) dans sa monumentale histoire de l'Église, ou encore ceux de Prosper Guéranger (1805-1875), le restaurateur de l'Abbaye bénédictine de Solesmes, pour contrer les accusations portées contre certains papes évoqués ci-dessus.

Après de longs débats, le 13 juillet 1870, c'est encore un quart de l'assemblée qui exprime son désaccord. Les tractations reprennent, des précisions sont apportées, mais sans rallier pourtant l'ensemble de la minorité : 55 évêques de la minorité décident alors de s'abstenir et de quitter Rome plutôt que de voter non. Le 18 juillet 1870, le concile, par les voix de 533 des 535 Pères présents, affirme la primauté universelle du pape comme de droit divin et définit que l'infaillibilité pontificale est une vérité de foi divinement révélée⁴.

Cette infaillibilité pontificale est strictement et précisément délimitée : elle concerne le cas où le pape, en vertu de sa charge et en matière de foi ou de morale, prononce solennellement et *ex cathedra* qu'« une doctrine doit être tenue par toute l'Église »⁵. Les deux Pères qui avaient voté non et ceux qui s'étaient abstenus se rallient alors, après la ratification par le pape du vote du concile². Le théologien américain Philip Schaff espérait que le pape renoncerait à ce dogme.



Le peuple de Rome dans la basilique Saint-Pierre le jour du vote.

Réception du concile

Le monde catholique accepta dans son ensemble les décisions conciliaires, à l'exception de quelques-uns dont l'historien et théologien Ignaz von Döllinger, éminente personnalité du monde intellectuel catholique. Il n'empêche qu'un groupe d'irréductibles se sépara de l'Église catholique romaine à cette occasion. C'est la naissance de l'Église des "Vieux catholiques".

Notes et références

1. J. M. A. Salles-Dabadie, *Les conciles œcuméniques dans l'histoire*, La Palatine, Paris, 1962, p. 7-8.
2. Cf. Jean-Yves Lacoste (dir), *Dictionnaire critique de théologie*, 1998, PUF, article « Vatican I », par Claude Bressolette.
3. Cf. H. Rondet, *Vatican I, le concile de Pie IX. La préparation, les méthodes de travail, les schémas restés en suspens*, Lethielleux, Paris, 1962, p. 122.
4. Cf. constitution dogmatique *Pastor Æternus*.
5. Depuis le concile Vatican I, la seule occasion où le pape s'est prononcé par une telle définition *ex cathedra* fut la proclamation du dogme de l'Assomption de la Vierge Marie par le pape Pie XII, en 1950. Cf. *Munificentissimus Deus* (<http://www.serviam.net/histoire/assompt2.html>), constitution apostolique définissant le dogme de l'assomption.

Voir aussi

Bibliographie

- « *Pastor Aeternus* (<http://www.clerus.org/bibliaclerusononline/pt/jvy.htm>) », sur *clerus.org* (consulté le 26 août 2024)
- Cl. Bressolette, « Vatican I », dans Jean-Yves Lacoste (dir), *Dictionnaire critique de théologie*, PUF, 1998, p. 1200-1202 ;
- Yves Congar, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris, Cerf, 1997, notamment p. 440-450 ;
- David Douyère, *Communiquer la doctrine catholique : Textes et conversations durant le concile Vatican II d'après le journal d'Yves Congar*, Genève, Labor et Fides, 2018, 258 p. (ISBN 978-2-8309-1626-3) ;
- Ch. Theobald, « La constitution dogmatique *Dei Filius* du concile de Vatican I », dans B. Sesboué (dir), *Histoire des dogmes*, t. 4, Cerf, 1996, p. 259-313 ;

- Ch. Theobald, « Première constitution dogmatique sur l'Église du Christ : *Pastor Aeternus* du concile de Vatican I », dans B. Sesboué (dir), *Histoire des dogmes*, t. 4, Cerf, 1996, p. 315-344 ;
- K. Schatz, *La primauté du pape. Son histoire, des origines à nos jours*, Cerf, 1992, notamment les p. 225-242 ;
- G. Thils, *Primauté et infaillibilité du Pontife romain à Vatican I et autres études d'ecclésiologie*, Louvain, Presses de l'Université de Louvain, 1989 ;
- J. Gadille, « Vatican I, concile incomplet ? », *Le Deuxième concile du Vatican*, Actes du colloque de l'École française de Rome, Rome, 1989, 33-45 ;
- G. Thils, *La Primauté pontificale. La doctrine de Vatican I, les voies d'une révision*, Gembloux, Duculot, 1972 ;
- V. Conzemius, « Pourquoi l'autorité pontificale a-t-elle été définie précisément en 1870 ? », *Concilium*, n° 64, 1971 ;
- J. Gadille, *Albert du Boys. Ses « Souvenirs du Concile du Vatican »*, Louvain, Nauwelaerts, 1969 ;
- G. Thils, *L'Infaillibilité pontificale*, Gembloux, 1969 ;
- R. Aubert, « La Composition des commissions préparatoires du I^{er} Concile du Vatican », in *Reformata reformanda*, t. II, Münster, 1965 ;
- R. Aubert, *Vatican I, L'Orante*, Paris, 1964 (avec bibliographie) ;
- H. Rondet, *Vatican I, le concile de Pie IX. La préparation, les méthodes de travail, les schémas restés en suspens*, Lethielleux, Paris, 1961 ;
- R. Aubert, *Le problème de l'acte de foi*, Louvain, 1952 ;
- E. Cecconi, *Histoire du concile du Vatican*, Librairie Victor Lecoffre, 1887 (lire en ligne (http://www.liberius.net/auteur.php?id_auth=24)).
- Bernard Lecomte, *Les derniers secrets du Vatican*, Perrin, 2012, « Infaillible, le pape ? », p. 28-49

Articles connexes

- Histoire de la papauté
- Infaillibilité pontificale
- *Pastor Aeternus*
- *Syllabus*
- Modernisme dans l'Église catholique
- Église vieille-catholique
- Affaire Mortara

Liens externes

- Notices d'autorité : VIAF (<http://viaf.org/viaf/311402082>) · BnF (<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb119565430>) (données (<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb119565430>)) · IdRef (<http://www.idref.fr/027548589>) · LCCN (<http://id.loc.gov/authorities/n50000581>) · GND (<http://d-nb.info/gnd/2024452-6>) · CiNii (<http://ci.nii.ac.jp/author/DA04081274?l=en>) · Espagne (http://catalogo.bne.es/uhtbin/authoritybrowse.cgi?action=display&authority_id=XX45009) · Israël (http://olduli.nli.org.il/F/?func=find-b&local_base=NLX10&find_code=UID&request=987007269313105171) · NUKAT (<http://nukat.edu.pl/aut/n%20%2096216102>) · Australie (<http://nla.gov.au/anbd.aut-an35962070>) · Norvège (<https://authority.bibsys.no/authority/rest/authorities/html/90052129>) · Tchèque (<http://aut.nkp.cz/olak2002111722>) · WorldCat (<http://www.worldcat.org/identities/lccn-n50-000581>)